COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Toulouse, le 17 novembre 2026

Le premier actif d'un épargnant, c'est son revenu : le check-up prévoyance à faire avant le 31 décembre

Les cotisations de prévoyance progressent deux fois moins vite que celles de la santé : Finzzle groupe alerte sur l'angle mort des stratégies patrimoniales

Chaque fin d'année, les épargnants se pressent pour verser sur leur PER, arbitrer leur assurance-vie ou boucler un investissement en SCPI. Mais combien prennent le temps de relire leur contrat de prévoyance, alors que la fin d'année est le moment idéal pour faire le point sur ses garanties ? Le marché en témoigne : en 2025, les cotisations de prévoyance ont progressé deux fois moins vite que celles de l'assurance santé (+2,1 % contre +4,2 %)[1]. Pour Finzzle groupe, c'est l'angle mort de la plupart des stratégies patrimoniales : un arrêt de travail prolongé, une invalidité ou un décès suffisent à entamer, voire détruire, un patrimoine en cours de constitution. Le groupe propose un check-up en 6 points à réaliser avant le 31 décembre, et illustre par trois cas concrets ce que coûte l'absence de protection.

Un check-up en 6 points à vérifier avant la fin 2026

- **Les garanties suivent-elles le parcours de vie de l'épargnant ?** Mariage, naissance, séparation, nouveau crédit, création d'entreprise : chaque changement de situation doit déclencher une revue du contrat.
- **Le niveau d'indemnisation couvre-t-il l'ensemble des charges de l'épargnant ?** Comparer le montant garanti en cas d'arrêt ou d'invalidité avec ses dépenses fixes, mensualités de crédit et versements d'épargne programmés.
- **Combien de temps peut-on tenir ?** Vérifier la franchise (nombre de jours non indemnisés) et la durée maximale d'indemnisation.
- **La clause bénéficiaire est-elle à jour ?** Comme en assurance-vie, la clause du contrat décès est rarement relue, alors qu'elle détermine qui sera protégé.
- **Les crédits sont-ils correctement couverts ?** Contrôler les quotités d'assurance emprunteur, surtout pour un couple non marié.
- **Indépendants : la déduction est-elle optimisée ?** Les cotisations de prévoyance peuvent être déductibles du revenu professionnel dans certaines limites (le plafond est commun aux cotisations de prévoyance et de complémentaire santé Madelin, montant à valider avec son expert-comptable) : à vérifier avant la clôture de l'exercice.

Les Français assurent mieux leurs soins que leurs revenus

Les chiffres du marché sont sans appel. En 2025, les cotisations de prévoyance n'ont progressé que de 2,1 %, à 40,3 Md€, soit deux fois moins vite que celles de l'assurance santé (+4,2 %, à 48,8 Md€). Chez les entreprises d'assurance, les garanties incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel ralentissent nettement : +2,1 % après +6,7 % en 2024. Et la protection repose de plus en plus sur l'employeur, les contrats collectifs pesant 57 % des cotisations santé et prévoyance et progressant plus vite que les contrats individuels (+3,9 % contre +2,4 %)[2].

La fin d'année est le bon moment pour faire le point : vérifier que ses garanties correspondent toujours à sa situation réelle, les compléter si besoin et préparer la prochaine échéance de son contrat. Attention au calendrier : pour résilier ou changer de contrat, le

[1] *Source : France Assureurs, juillet 2026* *Le marché des assurances santé et prévoyance en 2025 - France Assureurs*
[2] *Idem*

Galivel&A
Contact Presse Galivel & Associés

préavis est généralement de deux mois avant l'échéance. Pour les indépendants, c'est aussi la dernière fenêtre pour optimiser la déductibilité des cotisations de l'année.

Pour Finzzle groupe : on ne peut pas viser la valorisation (immobilier, SCPI, private equity) ni l'optimisation fiscale et successorale (assurance-vie, PER) sans avoir d'abord sécurisé ce qui les finance. Le premier actif d'un épargnant en phase de constitution, ce n'est pas son portefeuille : c'est sa capacité à percevoir des revenus.

Or la protection de base est souvent surestimée. En cas d'arrêt de travail, les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne représentent que 50 % du salaire, retenu dans la limite de 1,4 Smic : elles plafonnent à 42,97 € bruts par jour depuis le 1er juillet 2026, après trois jours de carence[3]. Pour un salarié non-cadre rémunéré 3 500 € bruts par mois, cela représente environ 1 290 € par mois, soit à peine plus d'un tiers de son salaire avant tout complément employeur. Les indépendants ne sont guère mieux lotis : leur indemnité correspond à environ la moitié de leur revenu moyen des trois dernières années, dans la limite d'un plafond, et pour les professions libérales elle n'est versée par l'Assurance maladie que pendant 90 jours.

Quels risques financiers quand le check-up n'a pas été fait ? Trois cas concrets.

Cas n°1 – Six mois d'arrêt : 1 000 € de revenus en moins chaque mois
Matthieu, 42 ans, non-cadre, 2 000 € nets par mois, épargne 300 € par mois sur une assurance-vie, un PER et en SCPI. Après un accident, il est en arrêt pendant six mois. Sans prévoyance individuelle, ses revenus tombent à 1 000 € par mois après la fin du maintien de salaire des premières semaines exigé pour l'entreprise[4] : il doit suspendre ses versements, puiser dans son épargne de précaution et il envisage de revendre ses parts de SCPI au pire moment. Avec un contrat adapté, il conserve jusqu'à 100 % de ses revenus et son plan d'épargne reste intact.

Cas n°2 – Un décès, et 1 000 € de mensualités à assumer seule
Julie et Guillaume, pacsés, 38 et 40 ans, ont financé leur résidence principale (2000 € de mensualités). Guillaume décède. L'assurance emprunteur solde une partie du prêt, mais pas la totalité si la quotité était de 50 %. Sans capital décès prévu dans le contrat prévoyance, Julie doit assumer seule 1 000 € de charges mensuelles en plus des charges fixes du foyer qui, elles, ne sont pas divisées par deux (eau, électricité, gaz, taxe foncière etc.). La prévoyance décès lui aurait garanti un capital couvrant la totalité du capital restant dû des prêts au jour du décès.

Cas n°3 – Une invalidité qui ampute la transmission de 70 %
François, 55 ans, chef d'entreprise, prépare la transmission de sa société et de son patrimoine à ses deux enfants. Une invalidité le contraint à cesser son activité : la valeur de l'entreprise chute de 70 % car il était le seul à faire fonctionner l'entreprise, et il doit puiser dans ses placements pour maintenir son niveau de vie. Le patrimoine transmis fond dans les mêmes proportions. Une garantie invalidité permettant de maintenir son niveau de vie et une assurance homme-clé permettant de le remplacer au sein de l'entreprise auraient sécurisé les deux.

Dans ces trois situations, un contrat adapté aurait protégé la capacité de gain et la transmission et couvert des engagements financiers. Il aurait ainsi préservé l'essentiel : les revenus et l'effort d'épargne de Matthieu, le bien et l'équilibre financier de Julie, la valeur

---

[3] Sources : ameli.fr et service-public.fr, montants applicables aux arrêts de travail prescrits à compter du 1er juillet 2026 (plafond revalorisé avec le Smic).
[4] L'employeur doit, sous condition d'ancienneté, un maintien de salaire pendant les premières semaines.

que François souhaite transmettre à ses enfants. C'est tout le sens de la conviction de Finzzle groupe : la prévoyance ne crée pas de patrimoine, elle évite qu'il soit détruit au moment même où il se construit.

« Les épargnants passent des heures à comparer un rendement de SCPI ou un taux d'assurance-vie, mais rarement dix minutes à relire leur contrat de prévoyance. C'est pourtant lui qui garantit que tout le reste tiendra si la vie bascule. Une stratégie patrimoniale se construit comme une maison : on commence par les fondations. La fin d'année est le bon moment pour les vérifier », rappelle Camille JORDAN, Responsable Produits Placements chez Finzzle groupe.

À PROPOS

Créé en 1992, Finzzle groupe, conseil en gestion de patrimoine est devenu une référence du secteur grâce à un modèle de distribution pluridisciplinaire lui permettant d'adresser toute personne désireuse de préparer son avenir et celui de ses proches.
Le groupe propose une gamme de solutions patrimoniales diversifiée en architecture ouverte composée d'assurance-vie, instruments financiers, immobilier locatif, financement.
Finzzle groupe complète également son offre via sa marque Colosseum Invest, spécialisée dans l'investissement et la rénovation de logements en colocation, gérant aujourd'hui un parc de plus de 5 000 chambres.
Pour assurer la conformité et la professionnalisation de l'ensemble de son réseau de CGP, le groupe dispose de son propre centre de formation interne certifié Qualiopi et Iso 9001.
La satisfaction client (9.8/10) et la recommandation (97%) permettent au groupe d'afficher une croissance continue depuis 2019.
Chiffres clef :

- 7 milliards d'euros d'encours conseillés.
- 2.2 milliards d'euros de collecte globale.
- Un réseau de plus de 4 300 consultants indépendants habilités présents sur l'ensemble du territoire.
- Plus de 36 000 nouveaux investisseurs accompagnés en 2025.

CONTACT PRESSE

Tiphanie Rouaud – Julien Michon
01 41 05 02 02 / 06 31 48 13 37
galivel@galivel.com
www.galivel.com